

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1998

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- ☐ Coloured covers / Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged / Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing / Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- ☐ Only edition available / Seule édition disponible
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- ☐ Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- ☐ Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages / Pages de couleur
- ☐ Pages damaged / Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached / Pages détachées
- ☒ Showthrough / Transparence
- ☒ Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- ☐ Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x	
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒
12x	16x	20x	24x	28x	32x	

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Université de Sherbrooke

This title was microfilmed with the generous permission of the rights holder:

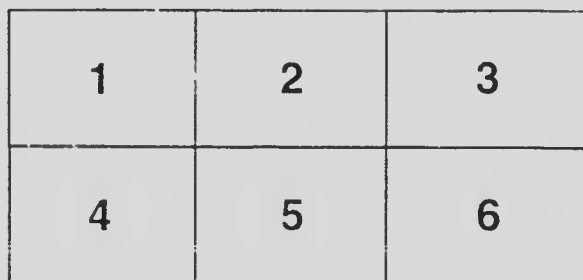
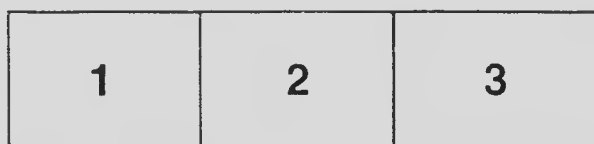
Anne Bourassa

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Université de Sherbrooke

Ce titre a été microfilmé avec l'aimable autorisation du détenteur des droits:

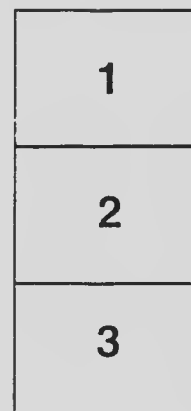
Anne Bourassa

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

U.S. GOVERNMENT PRINTING OFFICE: 1963 O - 344-114



1.0



1.1



1.25



1.4



1.6

2.8

2.5

3.2

2.2

3.6

2.0

4.0

1.8

4.5



4.5

VA-T-ON CONSULTER L'AMIRAUTE ET SUR QUOI?

Lorsqu'on attribue au gouvernement l'intention de "consulter l'amirauté" sur la politique qu'il doit adopter, on fait sans doute erreur.

En vérité, le moment serait mal choisi. Il faudrait au moins laisser au gouvernement et au parlement britanniques le temps et le soin de découvrir si, oui ou non, l'amirauté est coupable d'avoir "trahi un mandat public"—"betrayal of public trust"—si elle a réellement fait preuve, depuis des années, d'imbécillité, de fourberie et d'ignorance, si elle a encouragé la délation et l'insubordination parmi les officiers de marine. Car c'est de tout cela qu'un amiral anglais, ancien commandant d'escadre, membre du parlement britannique, accuse ces Lords de l'Amirauté que nos ministres canadiens prendraient comme leurs guides militaires et constitutionnels, dont ils feraient leurs influences grises, juste au moment où le ministre de la marine britannique vient de leur enlever la moitié de leur autorité pour la transmettre à un conseil supérieur de la marine. (1)

Mais l'amirauté fût-elle le corps le plus respectable, le plus éclairé, le plus habile du monde, toutes les accusations de lord Beresford fusent-elles absolument fausses—ce n'est pas ce bureau que le gouvernement canadien doit consulter.

Quelles que soient la nature et la portée du projet de loi ou des mesures de fait que le ministère Borden proposera pour remplacer la loi de 1911 et la politique du ministère Laurier—il devra nécessairement choisir entre deux alternatives: ou revenir au principe de l'autonomie coloniale, préconisé par le mémoire de 1896; ou reconnaître, sous une forme et à un degré quelconques, le principe de la participation des colonies aux guerres de la Grande-Bretagne.

Dans le premier cas, il n'y a lieu à aucune consultation.

Dans le deuxième cas, se pose de nouveau le problème politique et constitutionnel:

Si le Canada contribue, sous une forme et à un degré quelconques, à la défense générale de l'Empire: quelle part d'autorité exercera-t-il sur le gouvernement de l'Empire?

La relation directe et absolue entre la représentation politique et la contribution militaire, les principaux membres du ministère actuel l'ont reconnue hautement, sans ambages, lorsqu'ils ont combattu l'adoption de la loi de la marine. M. Doherty, M. Monk, M. Borden lui-même ont déclaré qu'il ne pourrait être question de contribution militaire sans représentation politique. La seule différence qui existait sur ce point entre M. Monk et ses futurs collègues, c'est que MM. Borden et Doherty semblaient dire que si l'Angleterre nous offrait la représentation, nous ne pouvions refuser la contribution—tandis que M. Monk ne paraissait disposé ni à concéder l'une ni à accepter l'autre. Mais tous trois reconnaissaient que les deux questions étaient liées indissolublement.

Il en est encore ainsi. Le changement de ministère n'y a rien fait.

Ce problème, M. Borden n'y échappera pas plus que M. Laurier: aucun politicien, fort ou faible, habile ou dissimulé, rusé ou poltron, n'y échappera; car il se rattache aux fondements mêmes de l'Empire, aux principes essentiels de la constitution britannique et du droit colonial, aux traditions les plus glorieuses du peuple anglo-saxon.

Ce problème, je le répète, ce n'est pas le peuple canadien-français, amoili par la conquête et l'abaissement moral de ses politiciens, qui le posera; ce n'est pas même le groupe nationaliste qui en réclamera la solution la plus rigoureuse; ce sera le peuple anglo-canadien qui, revenu de sa fièvre et de ses illusions ultra-loyalistes, exigera avec vigueur, avec brutalité même, la pleine mesure de ses droits: il mesurera l'accomplissement de ses devoirs à l'aune de l'exercice de ses prérogatives.

C'est donc toute la question des relations du Canada et de la Grande-Bretagne qui se pose: c'est la base même du régime colonial, de l'organisation politique et militaire de l'Empire.

Et ce vaste problème, l'un des plus graves qui se soient imposés à l'attention des hommes d'Etat et du monde britannique depuis la révolution américaine, les membres du gouvernement canadien l'aborderaient et tenteraient de le résoudre par une consultation avec un simple bureau exécutif de l'un des départements du gouvernement anglais?

Allons donc! C'est comme si le premier ministre, projetant la modification ou l'abrogation du tarif de faveur, annonçait qu'avant de rien faire, il doit consulter les commis du Board of Trade! ou comme si le gouvernement canadien avant de négocier un traité de commerce ou des modifications douanières avec l'Allemagne, la France ou les Etats-Unis, faisait savoir au Canada et à l'univers entier qu'il va d'abord consulter les douaniers allemands, français ou américains!

Ainsi que me le faisait observer, ces jours-ci, l'un de nos concitoyens anglo-canadiens les plus éminents: "Peut-on concevoir rien qui soit plus propre que cette "consultation avec l'amirauté" à faire res-

sir entre deux alternatives, on reconnaît au principe de l'autonomie coloniale, préconisée par le mémoire de 1896, on reconnaît sous une forme et à un degré quelconques, le principe de la participation des colonies aux guerres de la Grande-Bretagne.

Dans le premier cas, il n'y a lieu à aucune consultation.

Dans le deuxième cas, se pose de nouveau le problème politique et constitutionnel:

Si le Canada contribue, sous une forme et à un degré quelconques, à la défense générale de l'Empire, quelle part d'autorité exercera-t-il sur le gouvernement de l'Empire?

La relation directe et absolue entre la représentation politique et la contribution militaire, les principaux membres du ministère actuel l'ont reconnue hautement, sans ambages, lorsqu'ils ont rompu l'adoption de la loi de la marine. M. Boherty, M. Monk, M. Borden lui-même ont déclaré qu'il ne pouvait être question de contribution militaire sans représentation politique. La seule différence qui existait sur ce point entre M. Monk et ses futurs collègues, c'est que MM. Borden et Boherty semblaient dire que si l'Angleterre nous offrait la représentation, nous ne pouvions refuser la contribution — tandis que M. Monk ne paraissait — pose ni à concéder l'une ni à accepter l'autre. Mais tous trois reconnaissent que les deux questions étaient liées indissolublement.

Il en est encore ainsi. Le changement de ministère n'y a rien fait.

Ce problème, M. Borden n'y échappera pas plus que M. Laurier: aucun politicien, fort ou faible, habile ou dissimulé, rusé ou poltron, n'y échappera; car il se rattache aux fondements mêmes de l'Empire, aux principes essentiels de la constitution britannique et du droit colonial, aux traditions les plus glorieuses du peuple anglo-saxon.

Ce problème, je le répète, ce n'est pas le peuple canadien-français, amoindri par la conquête et l'abaissement moral de ses politiciens, qui le posera; ce n'est pas même le groupe nationaliste qui en réclamera la solution la plus rigoureuse; ce sera le peuple anglo-canadien qui, revenu de sa ferveur et de ses illusions ultra-loyalistes, exigera avec vigueur, avec brutalité même, la pleine mesure de ses droits; il mesurera l'accomplissement de ses devoirs à l'aune de l'exercice de ses prérogatives.

• • •

C'est donc tout: la question des relations du Canada et de la Grande-Bretagne qui se pose; c'est la base même du régime colonial, de l'organisation politique et militaire de l'Empire.

Et ce vaste problème, l'un des plus graves qui se soient imposés à l'attention des hommes d'État et du monde britannique depuis la révolution américaine, les membres du gouvernement canadien l'aborderaient-ils? tenteraient-ils de le résoudre par une consultation avec un simple — ou exécutif de l'un des départements du gouvernement anglais?

Alors donc! C'est comme si le premier ministre, projetant la modification ou l'abrogation du tarif de faveur, annonçait qu'avant de rien faire, il doit consulter les commis du Board of Trade ou comme si le gouvernement canadien avant de négocier un traité de commerce ou des modifications douanières avec l'Allemagne, la France ou les États-Unis, faisait savoir au Canada et à l'univers entier qu'il — l'aurait consulté les douaniers allemands, français ou américains!

Ainsi que me le faisait observer, ces jours-ci, l'un de nos concitoyens anglo-canadiens les plus éminents: "Peut-on concevoir rien qui soit plus prompt que cette "consultation avec l'amirauté" à faire ressortir l'assujettissement abject auquel nos politiciens, par leur manque de courage, de franchise et de fierté, ont réduit la "glorieuse nation canadienne"!"

Il est à souhaiter que M. Borden et ses collègues épargnent au Canada cette humiliation et à eux-mêmes cette posture ridicule.

Non, s'il y a consultation, ce ne peut être qu'entre le gouvernement canadien, parlant au nom du peuple canadien, et le gouvernement impérial, représentant du peuple du Royaume et l'élément de l'Empire. Et l'entente que les deux gouvernements concluront ne liera les deux pays que lorsque les peuples l'auront ratifiée. A cet égard encore, les membres du ministère fédéral sont liés par leurs paroles, leurs votes et leurs promesses.

Qu'en cours des négociations entre le gouvernement britannique et le gouvernement canadien, on consulte au besoin quelques experts du War Office, du Secrétariat des affaires étrangères, ou même de l'amirauté — pourvu qu'on écarte ceux qui sont mûrs pour l'asile ou le conseil de guerre — parfait. Mais pas plus.

Henri BOURASSA.

(1) — On peut vérifier facilement si j'exagère les dénonciations de Lord Berosford. Son livre — "The Betrayal", P.S. King and Son, London, 1912, 2 s. 6d. (50 cts) — est maintenant arrivé au Canada. Il est plus exact que ce que le télégraphe m'en avait fait présenter. Il n'y a qu'un point sur lequel l'analyse télégraphique m'avaient induit en erreur: ce n'est pas 80 vaisseaux hors d'usage que l'amirauté a "rattrapés" en 1904, mais sur 152 vaisseaux alors présents dans la catégorie des rebuts Lord Berosford estime que 80 étaient encore bons. L'erreur n'est donc que de 72, répartis sur plusieurs années.

